



Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse  
Commune de Villars les Dombes

# REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : *Délégation spéciale de fonctions et de signature à Jordan Scandola*

Date  
31/03/2026  
Numéro  
AG202603A082CG

## Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23  
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21septembre 1955 (modifiée)

Vu le tableau du conseil municipal et l'installation des conseillers municipaux

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales

Considérant la possibilité de déléguer certaines fonctions à un conseiller municipal

## ARRETE

### Article 1 :

M. Jordan SCANDOLA, conseiller municipal, reçoit délégation spéciale pour assurer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la Communication et Vie citoyenne. La présente délégation concerne :

- La gestion de toutes les publications municipales
- La tenue des moyens de communications numériques et d'information directe (panneaux, site, réseaux...)
- La protection des données

### Article 2 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

Fait à Villars les Dombes

Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,  
Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...01/04/26

Signature de l'intéressé :

Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :